

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DE CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni, le vendredi 16 mai 2025 à 20 h, sous la Présidence de Madame Marie-Josèphe CLÉMENT, Maire, au Salon d'Honneur de la Mairie.

Présents : Marie-Josèphe CLÉMENT, Marie-Josée FRANÇOIS, Roger NICAISE, Aurore CALVI, Annette MARCHAL, Bruno VAXELAIRE, Jimmy SCHMITTER, Frédéric CHAMBERLIN, Christelle DIDIER-LAURENT, Jocelyne GÉHIN, Karine GÉHIN, Martine GÉHIN, Jean-Claude GRAU, Jérôme GURY, Nadine PORTAL, Sabrina SANAHUGES.

Absents excusés :

- Michel AUBURTIN, procuration à Bruno VAXELAIRE
- Luc DEVORS, procuration à Marie-Josèphe CLÉMENT
- Michel DUHAUT, procuration à Jimmy SCHMITTER
- Christian FAUNY, procuration à Jérôme GURY
- Chantal JOB, procuration à Aurore CALVI
- Hatice KOSAR, procuration à Marie-Josée FRANÇOIS
- Jean-Philippe REMY, procuration à Annette MARCHAL

Les membres présents (16) forment la majorité de ceux actuellement en exercice (23) suivant les prescriptions de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M^{me} Nadine PROTAL est nommée secrétaire de séance.

M. David FLAGEOLLET, Directeur Général des Services, est nommé secrétaire adjoint.

ORDRE DU JOUR

PV de la séance du 11 avril 2025 - approbation

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1- Compte-rendu des décisions prises par M^{me} le Maire dans le cadre de ses délégations de compétences du Conseil Municipal, en application de l'art. L.2122-22 du CGCT
- 2- Information sur les subventions obtenues par la Commune depuis le précédent Conseil Municipal

3- Consultation pour la révision du classement sonore des infrastructures routières des Vosges

BUDGETS - FINANCES

4- Subventions associatives 2025

RESSOURCES HUMAINES

5- Avancement de grade - Ouverture d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe (au 01-07-2025) et d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (au 01-11-2025)

6- Mise à jour des forfaits journaliers des Contrats d'Engagement Éducatif - CEE

7- Ouverture de postes de CEE pour l'encadrement du Centre de Loisirs estival

8- Ouverture de postes de saisonniers pour la période estivale

ENFANCE - JEUNESSE - SCOLAIRE - PÉRISCOLAIRE - Néant

CONTRATS - CONVENTIONS - MARCHÉS PUBLICS

9- Groupement de commandes - Approvisionnement plaquettes forestières

10- Renouvellement baux de chasse 2025-2034

11- CAF - Convention d'objectifs et de financement pour l'accueil extrascolaire

URBANISME - TERRAIN - PATRIMOINE

12- Acquisition des parcelles AX 432 et 433 pour 58 m²

13- Vente de la parcelle AV 481 pour 1 637 m²

14- Lotissement du Gros Chêne - Vente du lot N°2 pour 746 m²

INTERCOMMUNALITÉ : Néant

COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

POINT INFO

QUESTIONS DIVERSES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Le PV de la séance du 11 avril 2025 est approuvé à l'Unanimité.

1. Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation de compétences du Conseil Municipal, en application de l'article L.2122-22 du CGCT

- M^{me} le Maire informe des décisions prises depuis le dernier Conseil :

Décision 2025-03-39 : MOE Extension de la Maison de Santé :

- ASP Architecture : 29 970 € HT (mission OPC comprise)

Décision 2025-03-41 : Programme voirie 2025 - Groupement solidaire MOLINARI / TRB : 188 501.50 € HT (marché de base + PSE N°1)

Décision 2025-03-42 : Création d'un nouveau columbarium 16x2 cases - SARL MIL : 21 075.00 € HT

- Dossiers déposés dans le cadre des demandes de subventions : **Néant**

- M^{me} le Maire donne lecture d'une concession funéraire pour 15 ans pour un montant total de 268 €.

Date	Concession	Nom	Case	Montant
28/04/2025	1738	M. et M ^{me} Alain DOUCEY	2 urnes	268 €

2. Information sur les subventions obtenues :

- M^{me} le Maire informe de l'obtention d'une subvention :

L'ÉTAT a alloué une subvention de **70 380 €**, au titre de la DETR 2025, pour le projet Écoauberge du Grand Ventron - Volet renaturation.

3. Délibération 2025-04-01 - Consultation pour la révision du classement sonore des infrastructures routières des Vosges :

M^{me} le Maire indique qu'à la demande de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Grand Est (DREAL), le Centre d'Études et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) est intervenu pour mettre à jour le classement sonore des infrastructures routières du département des Vosges (de la catégorie 1 pour la plus bruyante à la catégorie 5 la moins bruyante). Ce classement (qui fait suite aux dispositions de l'arrêté du 30 mai 1996) vise à identifier les infrastructures de transports terrestres générant

des nuisances sonores significatives afin d'adapter les règles d'urbanisme et de protection acoustique. Les classements départementaux doivent être révisés tous les 5 ans et les infrastructures routières concernées doivent supporter un trafic de plus de 5 000 véhicules/jour.

Selon les dispositions des articles R571-39 et -40 du Code de l'Environnement, les communes impactées par des projets de modifications de classement doivent rendre un avis ; faute de réponse dans les 3 mois, l'avis de la commune sera réputé favorable.

Selon les éléments transmis par la DDT, seul l'axe Saulxures - La Bresse serait impacté : RD43 (portion Saulxures - Carrefour Champs à Nabord) + RD486 (portion carrefour Champs à Nabord - La Bresse).

Selon les comptages effectués, il en ressortirait que :

- La portion RD43 présenterait un potentiel de 390 véhicules/h entre 6h et 18h (17 PL et 373 VL), 342 véhicules/h de 18 à 22h (8 PL et 334 VL) et 57 véhicules/h entre 22h et 6h (4 PL et 53 VL).

- La portion RD486 présenterait un potentiel de 361 véhicules/h entre 6h et 18h (38 PL et 323 VL), 307 véhicules/h de 18 à 22h (18 PL et 289 VL) et 54 véhicules/h entre 22h et 6h (8 PL et 46 VL).

Au vu de ces éléments, la CEREMA propose de maintenir la portion D43 en catégorie 3 et de passer toute la portion D486 en catégorie 4 (contre 3 en 2010).

Plusieurs membres de l'Assemblée s'interrogent sur la véracité des données transmises notamment dans la plage horaire 22h - 6h où les chiffres avancés paraissent excessifs.

Un conseiller souligne qu'il s'agit là de moyennes annuelles et précise que ces comptages sont réalisés à partir de boucles électromagnétiques implantées dans la chaussée qui se révèlent fiables.

Une conseillère demande quelle est l'incidence de passer en catégorie 4 ? Il est répondu que suivant la catégorie définie, des prescriptions techniques (isolation acoustique...) peuvent être requises au niveau de la construction de bâtiments d'habitation, d'établissements d'enseignement, etc...).

Pour ce qui nous concerne, la catégorie 4 proposée indique une amélioration du niveau sonore pour la portion D486. Nous ne pouvons qu'être favorables à cette préconisation.

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, donne un avis favorable au passage en 4^{ème} catégorie (au lieu de 3^{ème} comme sur le dernier classement) pour la portion routière D486 (carrefour Champ à Nabord - La Bresse) et émet toutefois des réserves quant aux données chiffrées transmises pour la plage horaire 22h-6h (nombre de véhicules légers comme poids lourds).

BUDGET - FINANCES

4. Délibération 2025-04-02 : Subventions associatives 2025 :

M^{me} Marie-Josée François rappelle que lors du vote du budget primitif 2025, une enveloppe globale de 184 000 € a été affectée sur le compte 65748 (subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé). A présent, les subventions doivent être allouées aux associations de manière individuelle et nominative.

Elle présente le tableau synthétique étudié par la commission Animations et proposé par le bureau Municipal.

Concernant les subventions par licencié, elle précise que la Commune alloue 13 € pour les adultes et 19 € pour les - de 18 ans. Concernant le Collège, une nouvelle formule de répartition a été décidée en 2024. Elle repose sur des parts fixes (subventions aux sections sportives) et sur des parts variables calculées sur les effectifs constatés à la rentrée de l'année scolaire, soit 94 élèves pour les subventions versées en 2025 (contre 110 élèves à la rentrée précédente).

Concernant l'ECSP, la subvention de fonctionnement versée correspond aux dépenses réelles du bâtiment. Au vu de la convention d'objectifs, le montant alloué pour les activités est de 55 000 €.

Concernant la subvention du Musée des Racines, elle est décomposée (au même titre que l'ECSP) en 2 parties : 29 000 € pour le fonctionnement (contrepartie du loyer de la cellule de Lansauchamp) et 11 000 € pour ses activités.

Concernant les nouvelles demandes notamment le Festival de l'Itinérance, il a été alloué une somme de 3 000 € à l'association Ballast - délibération N°2025-03-37 -, organisatrice de l'événement. Pour l'ONACVG (Office National des Combattants et Victimes de Guerre), la campagne d'appel aux dons n'est plus effectuée (plus personne pour récolter des fonds sur la voie publique), il est donc proposé d'allouer une subvention de 100 € pour compenser. Concernant les 20 ans de l'ECSP, un soutien financier de 2 000 € est proposé pour l'organisation des festivités.

Au vu des différents montants proposés, la Commune dispose pour terminer son exercice comptable de :

- 4 829 € pour diverses demandes de subventions spéciales qui viendraient en cours d'année.
- 4 400 € (2*2 200) pour les projets scolaires des années 2024 et 2025
- 300 € pour la Fête de la Saint-Nicolas

Associations	Montants (€)	Vote du Conseil Municipal
Associations sportives - subventions par licencié de Cornimont		
<i>Avenir Ski Club</i>	127	Unanimité
<i>Badminton</i>	358	Unanimité
<i>Bicross</i>	108	Unanimité
<i>FCHM</i>	1 059	Unanimité
<i>COHM</i>	312	Unanimité
<i>Tennis</i>	448	Unanimité
Total par licencié de Cornimont	2 412	

Associations - subventions traditionnelles		
ADMR	3 500	Unanimité
AITHEX	350	Unanimité
Amicale du personnel	2 800	Unanimité
Union Nationale des Combattants -UNC	50	Unanimité
Avenir Ski-Club	2 500	Unanimité
Badminton Loisirs	300	Unanimité
Bicross	700	Unanimité
FCHM	3 500	Unanimité
Club Vosgien	600	22 Pour -1 non-participation- M Duhaut
COHM	700	Unanimité
Conjoints survivants	100	Unanimité
Crèche de Oui-Oui	4 000	Unanimité
Donneurs du sang	175	Unanimité
Échiquier des Hautes-Vosges	150	Unanimité
ECSP - activités	55 000	Unanimité
ECSP - Fonctionnement	35 000	Unanimité
Harmonie	7 500	22 Pour - 1 non-participation- J Gury
Jardin des Panrées	1 000	22 Pour - 1 non-participation- R Nicaise
Jeunes Sapeurs Pompiers	300	Unanimité
Judo MLC La Bresse	500	Unanimité
Musée des racines - Activités	11 000	22 Pour - 1 non-participation- R Nicaise
Musée des Racines - Fonctionnement	29 000	
CAF escalade	700	Unanimité
Réseaux Aides Spécialisés	246	Unanimité
Résonance FM	2 200	Unanimité
Sel des Hauts	250	Unanimité
Semeurs d'histoires	400	Unanimité
Tennis club	600	Unanimité
Foyer socio-éducatif du Collège	940	Unanimité
Association sportive Collège	940	Unanimité
Cycle ski de fond 6 ^{ème}	658	Unanimité
Section ski et montagne du Collège	1 000	Unanimité

Subventions exceptionnelles		
Cors et Accords	500	Unanimité
Ballast - Festival Itinérance	3 000	Unanimité
ONACVG	100	Unanimité
20 ans de l'ECSP	2 000	Unanimité
Reste en provisions diverses	4 629	
Provisions pour projets des écoles	4 400	2 années 2024+2025
Saint-Nicolas	300	
Total subventions 2025	184 000 €	

RESSOURCES HUMAINES

5. Délibération 2025-04-03 - Avancements de grade - Ouverture d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe (au 01-07-2025) et d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (au 01-11-2025) :

M^{me} le Maire indique que suite à la réception du listing des agents promouvables aux avancements de grade sur cette année 2025, transmis par le Centre de Gestion des Vosges, elle propose de nommer :

- un agent sur le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe au 01/07/2025
- un agent sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe au 01/11/2025

Elle précise que la création de ces postes de catégorie C aux dates précitées entraînera, dans le même temps, la suppression de leur poste actuellement en vigueur.

C'est à l'**Unanimité**, que le **Conseil Municipal décide** de créer :

- Un poste de catégorie C, sur le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2025
- Un poste de catégorie C, sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} novembre 2025

autorise M^{me} le Maire à signer toutes les pièces relatives à la présente délibération, précise que les postes actuellement en vigueur seront supprimés dans le même temps et précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget et que le tableau des effectifs sera mis à jour selon ces mêmes modalités.

6. Délibération 2025-04-04 - Mise à jour des forfaits journaliers des Contrats d'Engagement Éducatif - CEE :

M^{me} le Maire rappelle que selon les dispositions du décret N°2024-1151 du 4 décembre 2024, la rémunération forfaitaire journalière minimale des personnels titulaires d'un Contrat d'Engagement Éducatif est revalorisée, à compter du 1^{er} mai 2025, de + 95%, passant ainsi de 2,2 fois le SMIC horaire à 4,3 fois le SMIC horaire (actuellement 11,88 €/h).

En d'autres termes, une personne embauchée sous contrat CEE ne pourra pas percevoir moins de 51,08 € brut par jour travaillé.

Dans ces conditions, elle propose de revoir toute la grille de rémunération actuellement mise en œuvre pour nos CEE (délibération du 15-12-2023) selon les éléments suivants :

- 52 € pour les non-diplômés (contre 38 € actuellement)
- 54 € pour les non-diplômés ayant une ancienneté en tant qu'animatrice/teur au sein de la Commune ou ECSP (contre 40 € actuellement)
- 57 € pour les stagiaires BAFA (contre 43 € actuellement)
- 60 € pour les stagiaires BAFA ayant une ancienneté en tant qu'animateur au sein de la Commune ou ECSP (contre 45 € actuellement)
- 64 € pour les titulaires BAFA (contre 48 € actuellement)
- 75 € pour les titulaires BAFA ayant une ancienneté en tant qu'animateur/trice à la Commune ou à l'ECSP (contre 57 € actuellement)
- 80 € pour les titulaires BAFA assurant la fonction d'adjoint - directeur/trice (contre 60 € actuellement)

Il est à noter qu'il s'agit d'une augmentation significative décrétée afin de favoriser notamment l'attractivité de la filière « Animation », aujourd'hui sous tension.

Une conseillère se réjouit de cette revalorisation tant attendue par les CEE. Cette mesure démontre une certaine reconnaissance de l'engagement des encadrants sous contrat qui fournissent un travail important et méritant.

C'est à l'**Unanimité**, que le Conseil Municipal **décide** de revaloriser la rémunération forfaitaire journalière des contrats CEE selon les modalités exposées ci-dessus.

7. Délibération 2025-04-05 - Ouverture de postes de CEE pour l'encadrement du Centre de Loisirs estival :

M^{me} le Maire indique qu'afin de renforcer l'équipe d'animateurs/animatrices qui encadrera l'accueil de loisirs sans hébergement de ces vacances estivales, la Commune souhaite embaucher 10 CEE pour le centre de loisirs sur les périodes de juillet et d'août.

Dix postes (au maximum) doivent ainsi être ouverts sur la période du 7 juillet au 1^{er} août et huit (au maximum) sur celle du 18 au 29 août 2025. Selon la disponibilité des futurs encadrants, deux jours de formations pourront également leur être proposés en amont de l'ouverture du centre de loisirs.

Les tarifs des forfaits journaliers bénéficieront de la revalorisation et s'établiront conformément au point précédent - **Délibération N°2025-04-04.**

Une nouvelle fois, M^{me} le Maire souligne le succès du centre de loisirs avec une équipe dynamique et des activités attrayantes proposées aux enfants.

Le Conseil Municipal décide à l'Unanimité de créer dix emplois non permanents pour le recrutement de contrats CEE qui assureront les fonctions d'animateurs/trices, à temps complet pour le centre de loisirs estival du 07 juillet au 29 août 2025, **rappelle** qu'ils seront rémunérés selon la grille indiciaire définie par délibération N°2025-04-04 du 16 mai 2025 et **demande** à M^{me} le Maire de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs.

8. Délibération 2025-04-06 - Ouverture de postes saisonniers pour la période estivale :

M^{me} le Maire rappelle que chaque année, durant la période des vacances estivales, plusieurs jeunes viennent renforcer les équipes des services techniques et le service entretien des bâtiments.

Elle propose d'ouvrir, sur la période de juillet-août, 5 postes d'emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activités, dont 2 pour la période du 7 juillet au 25 juillet, 2 du 28 juillet au 14 août et 1 pour la période du 15 juillet au 1^{er} août. Ces emplois seront rémunérés sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique échelon 1 (IB 367 - IM366) - rappel valeur du point = 4,92 € brut.

Un conseiller demande si la Commune a déjà des candidatures. Il est répondu que oui, il ne resterait qu'un seul poste à pourvoir. Il est rappelé que l'âge requis est 18 ans.

Le Conseil Municipal décide à l'Unanimité, de créer cinq emplois non permanents d'adjoints techniques pour un accroissement saisonnier d'activités à temps complet pour les vacances scolaires : 2 pour la période du 7 au 25 juillet, 2 pour la période du 28 juillet au 14 août et 1 pour la période du 15 juillet au 1^{er} août 2025, fixe la rémunération par référence à la grille indiciaire relevant du grade des adjoints techniques et administratifs territoriaux - échelon 1 (IB367 - IM366) relevant de la catégorie C, précise que ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée et **demande** à M^{me} le Maire de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs.

CONTRATS - CONVENTIONS - MARCHÉS PUBLICS :

9. Délibération 2025-04-07 - Groupement de commandes - Approvisionnement de plaquettes forestières :

M. Bruno VAXELAIRE rappelle que depuis de nombreuses années, la Commune de Cornimont s'est associée aux communes de Fresse-sur-Moselle, La Bresse, Le Ménil, la RME de La Bresse, le Centre d'Hébergement d'Accueil et de Soins des Vosges Méridionales pour structurer la filière "bois-énergie" sur le territoire du Pays de

Remiremont et de ses vallées. Ainsi des marchés groupés, portant sur l'approvisionnement en plaquettes à bois déchiqueté, ont été initiés.

Pour cette nouvelle saison de chauffe 2025 - 2026, il propose au Conseil Municipal de poursuivre dans les mêmes formes cette expérience intercommunale et de valider la convention constitutive de groupement de commandes avec les communes de Fresse-sur-Moselle, La Bresse, Le Ménil, la RME de La Bresse et le centre d'hébergement d'accueil et de soins des Vosges Méridionales.

Un titulaire et un suppléant doivent également être désignés pour siéger à la commission consultative.

A cet effet, M^{me} le Maire propose de désigner Bruno VAXELAIRE, en tant que titulaire, pour siéger à la commission consultative et Marie-Josèphe CLÉMENT comme suppléant.

C'est à l'Unanimité, que le Conseil Municipal accepte d'adhérer au groupement de commandes pour la saison 2025/2026, de signer la convention constitutive et de désigner M. Bruno VAXELAIRE en tant que représentant titulaire et M^{me} Marie-Josèphe CLÉMENT comme représentant suppléant.

10. Délibération 2025-04-08 - Renouvellement des baux de chasse 2025 - 2034 :

M. Bruno VAXELAIRE rappelle que les 3 baux de chasse signés en 2016, relatifs à la location des forêts et terrains communaux, arrivent à échéance le 31 mai 2025. Ces derniers doivent ainsi être renouvelés pour les 9 années à venir (1^{er} juin 2025 - 31 mai 2034).

Lors d'une rencontre avec les présidents de chaque lot (le 28 février 2025 en mairie), un point a été fait sur le bilan des saisons écoulées ainsi que sur les modalités du renouvellement. Trois points ont été constatés :

- Le tarif des locations communales (basé sur 2 indicateurs distincts : loyer/ha et nombre de tête du plan de chasse) actuellement en cours est relativement élevé par rapport à ceux pratiqués par les communes avoisinantes
- Une volonté de favoriser l'arrivée de jeunes chasseurs locaux
- Une pression du gibier occasionnant d'importants dégâts au sein des plantations et générant des coûts de mise en protection relativement élevés (pose de pinces sur les résineux)

Fort de ce constat et à l'unanimité, il a donc été proposé :

- De maintenir les tarifs du loyer/ha à 13,64 € pour les lots 1 et 2 et à 12,54 € pour le lot 3. Il est toutefois rappelé que ces tarifs sont indexés annuellement

- De supprimer le montant de la redevance cynégétique actuellement mise en place qui peut être considérée comme contre-productive. En effet, jusqu'à ce jour, plus le nombre de gibier tué est important et plus la redevance est élevée. Au vu des plans de chasse, la suppression de cette redevance pourrait diminuer le coût de la location de 800 à 1 000 € selon le lot considéré
- D'indexer le tarif de la location à la réalisation du plan de chasse des grandes pattes (redéfini chaque année) selon les modalités suivantes :
 - o En cas de réalisation du plan de chasse comprise entre 90 et 100%, le lot considéré pourrait se voir attribuer une prime de - 20% sur le prix de sa location
 - o En cas de réalisation du plan de chasse comprise entre 80 et 89%, le lot considéré pourrait se voir attribuer une prime de - 10% sur le prix de sa location
 - o En cas de réalisation du plan de chasse comprise entre 0 et 79%, le lot considéré ne pourrait pas percevoir de prime et devrait payer le prix de sa location à hauteur de 100%

Il est précisé que le calcul de réalisation du plan de chasse sera validé chaque année par le référent ONF des forêts communales.

En cas d'acceptation de ces propositions, les loyers des baux de chasse des différents lots pourraient se résumer comme suit :

Locataires	Lot	Surface en ha	Prix à l'ha (en €)	Loyer à 100%	Loyer à 90%	Loyer à 80%	Loyer annuel actuel (en €)
				Si plan de chasse 80%	Si plan de chasse compris entre 80 et 89%	Si plan de chasse compris entre 90 et 100%	
Thierry BRAUN	1	475,47	13,64	6 485,41	5 836,87	5 188,33	7 244,08
François GÉHIN	2	593,08	13,64	8 089,61	7 280,65	6 471,69	9 027,95
Magali GÉHIN	3	321,73	12,54	4 034,49	3 631,04	3 227,60	4 993,66
Totaux				18 609,51	16 748,56	14 887,62	21 265,69

Au cours de ce renouvellement des baux de chasse, seront également réactualisées les listes des partenaires : 11 pour le lot N°1, 15 pour le lot N°2 et 15 pour le lot N°3.

Un conseiller demande quels sont les tarifs appliqués dans les autres communes ? Il est répondu que les tarifs sont bien inférieurs :

- La Bresse : 6 €/ha
- Saulxures : 4.50 €/ha
- Ventron : 5.80 € /ha

Une conseillère s'interroge sur l'impact de ces propositions financières sur le loyer perçu actuellement par la Commune. Il est répondu qu'à ce jour, le montant cynégétique annuel s'élève à 2 600 € pour l'ensemble des 3 lots. Si la suppression de cette somme et, en parallèle, la mise en place d'une prime selon la réalisation effective du plan de chasse sont actées, la baisse du loyer serait de 2 600 € si le plan de chasse est réalisé à moins de 80%. Par contre, si le plan de chasse est optimisé (ex : $\geq 90\%$), la baisse du loyer serait plus conséquente avec une économie pour les chasseurs (Lots 1,2,3) pouvant atteindre 6 400 € (cf. tableau ci-dessus).

L'objectif de la mise en place d'une prime, c'est d'inciter à réaliser au mieux le plan de chasse et ainsi moduler le loyer selon sa réalisation effective.

Le Conseil Municipal, à **19 voix POUR**, **1 ABSTENTION** (Nadine Portal) et **3 CONTRE** (Frédéric Chamberlin, Martine Géhin et Roger Nicaise), **approuve** le projet des 3 baux de chasse 2025-2034 (lots 1, 2 et 3) avec intégration des propositions financières exposées ci-dessus, **approuve** la mise à jour du cahier des clauses générales de locations associées, **approuve** la mise à jour de la liste des partenaires des lots N°1 et 3 et **autorise** M^{me} le Maire à signer le renouvellement des baux de chasse - Lots N°1, 2 et 3 - pour la période 2025-2034 ainsi que tous les documents associés.

11. Délibération 2025-04-09 - CAF - Convention d'objectifs et de financement pour l'accueil extrascolaire :

M^{me} le Maire indique que par correspondance du 12 mars 2025, la CAF des Vosges a transmis la nouvelle convention d'objectifs et de financement pour l'accueil extrascolaire (ALSH durant les vacances scolaires) de la Commune de Cornimont.

D'une durée de 4 années (1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2028), cette dernière définit les conditions d'accueil (modalités techniques et organisationnelles), les modalités de financement, les obligations de la Commune ainsi que les modalités de contrôle pouvant être déployées par la CAF.

La Commune peut ainsi prétendre aux subventions « ALSH extrascolaire », au « Bonus territoire accueil extrascolaire » ou encore à la nouvelle convention d'objectifs et de gestion (complément inclusif ALSH = enfant porteur de handicap). La présente convention est accompagnée d'une annexe qui présente les modalités de calcul des subventions.

M^{me} le Maire tient à féliciter la responsable de l'ALSH également pour le montage des dossiers de subventions auprès de la CAF ; cette dernière apporte un soutien financier conséquent au fonctionnement de l'accueil de loisirs.

Le Conseil Municipal approuve à l'Unanimité le projet de convention d'objectifs et de financement relatif à l'accueil de loisirs « ALSH - extrascolaire » proposé par la CAF pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2028 et **autorise M^{me} le Maire** à signer ladite convention, ainsi que tous les documents et avenants s'y rapportant.

URBANISME - TERRAIN - PATRIMOINE

12. Délibération 2025-04-10 - Acquisition des parcelles AX 432 et 433 pour 58 m² :

M^{me} Aurore CALVI indique que par correspondance du 4 septembre 2024, M^{me} LIEBART a accepté les termes relatifs à l'acquisition par la Commune de Cornimont, des parcelles AX 432 et 433, ayant une superficie totale de 58 m², au prix de 10 €/m², soit un montant total de 580 €, frais de notaire et de géomètre (le cas échéant) à la charge de l'acquéreur.

M^{me} CALVI précise que cette acquisition permet à la Commune de devenir propriétaire d'une demi-chaussée de voie publique (actuellement propriété privée) sur le secteur de Travexin.

C'est à l'Unanimité, que le Conseil Municipal décide d'acquérir les parcelles AX 432 ET 433, située à Travexin, ayant une superficie totale de 58 m² sur M^{me} Romane LIEBART et M. Valentin ZANIN, fixe le prix de cette parcelle à 10 € le m², soit cinq cent quatre-vingts Euros (580 €), frais de notaire et de géomètre à la charge de la Commune de Cornimont, **charge Maître THON**, Notaire à Cornimont, de la conclusion de cette opération et **autorise M^{me} le Maire** à signer tous les documents afférents à ce dossier.

13. Délibération 2025-04-11 - Vente de la parcelle AV 481 pour 1 637 m² :

M^{me} Aurore CALVI indique que par correspondance du 25 janvier 2025, M. et M^{me} Roch VALENTIN ont accepté les termes relatifs à l'acquisition, sur la Commune de Cornimont, de la parcelle AV 481 (classée NG), ayant une superficie totale de 1 637 m², au prix de 0,30 €/m² (soit un montant total de 491,10 €), frais de notaire et de géomètre (le cas échéant) à la charge de l'acquéreur.

C'est à l'Unanimité, que le Conseil Municipal décide de vendre la parcelle AV 481, située route des Rosiers, ayant une superficie totale de 1 637 m² à M. et M^{me} Roch VALENTIN, fixe le prix de vente à quatre cent quatre-vingt-onze euros et dix cents

(491.10 €), soit 0.30 € le m², frais de notaire et de géomètre à la charge de l'acquéreur M. et M^{me} Roch Valentin, **charge** Maître THON, Notaire à Cornimont, de la conclusion de cette opération et **autorise** M^{me} le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

14. Délibération 2025-04-12 - Lotissement du Gros Chêne -Vente du lot N°2 pour 746 m² :

M^{me} Aurore CALVI indique que par courriel du 2 mai 2025, M. Lucas LAVETTI et M^{me} Amélie CUNAT ont confirmé à la Commune de Cornimont leur souhait d'acquérir le lot N°2 (parcelles AT 505, 522, 523 et 524) situé dans le lotissement du Gros Chêne, ayant une superficie totale de 746 m², au tarif de 43,17 € TTC, soit un montant total de 32 204,82 € TTC, frais de notaire et de géomètre (le cas échéant) à la charge de l'acquéreur.

M^{me} Calvi indique que ce projet d'acquisition a pour finalité une construction à usage d'habitation principale.

Le Conseil Municipal **décide à l'Unanimité** la vente des parcelles AT 505, 522, 523 et 524 - Lot N°2 - pour une superficie totale de 746 m² à M. Lucas LAVETTI et M^{me} Amélie CUNAT et **fixe** le prix d'acquisition de cette parcelle à trente-deux mille deux cent quatre euros et quatre-vingt-deux cents TTC (32 204.82 €), soit 43.17 € TTC/m². Les frais de notaire et de géomètre sont à la charge du demandeur, M. Lucas Lavetti et M^{me} Amélie Cunat, **rappelle** que l'acquéreur devra notamment respecter (sous peine de pénalités financières) les clauses de l'article 2 du cahier des charges du lotissement, **charge** Maître THON, Notaire à Cornimont, de la conclusion de cette opération et **autorise** M^{me} le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES :

M^{me} Marie-José François a réuni sa commission le 05 mai dernier, elle résume les points abordés :

- Subventions aux associations : ce dossier a été abordé en détail au point 4
- Information et récapitulation du planning du Festival Itinérance : a eu lieu le week-end dernier et on enregistre de très bons retours. Une réunion est programmée le 26 mai pour établir un bilan.
- Animations d'été 2025 :
 - Fête de la Musique le 20 juin, organisée par Cors et Accords à l'amphithéâtre de verdure
 - Feux d'artifice, retraite aux flambeaux, animation musicale le 13 juillet

- Animations d'été les 18 et 25 juillet et les 1^{er}, 8 et 15 août. Le 25 juillet, temps fort avec 5 animations sur la place de la Pranzière et possibilité de venir pique-niquer à partir de 19h30

En cas de mauvais temps, un repli est prévu à la Salle des Fêtes.

COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES :

M^{me} le Maire informe de certains dossiers traités à la CCHV :

Le PLUi, plan d'urbanisme à l'échelle de la CCHV, est amorcé sur les 14 communes. C'est un travail de longue haleine ponctué de réunions de travail afin d'aboutir à un document intercommunal qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols à l'horizon 2028.

Un bureau d'études a été mandaté et accompagnera la CCHV tout au long de la procédure d'élaboration du PLUi. La concertation auprès des habitants et des acteurs du Territoire doit être engagée. Toutefois, elle a déjà été amorcée avec le monde agricole.

Concernant la Commune de Cornimont, M^{me} le Maire indique qu'un travail de recensement de l'existant - un pré tracé sur plans - est en cours de réalisation pour identifier les zones disponibles à la construction, pour répertorier les logements vacants, les friches industrielles, immobilières, les dents creuses, etc...

La phase diagnostic est donc lancée sur le Territoire et une réunion publique aura lieu le 4 juillet prochain à Vagney pour informer les habitants de la démarche engagée.

Le Plan de Mobilité se poursuit avec toujours comme objectif l'amélioration des services de déplacements et l'attractivité du Territoire.

A cet effet, ce travail s'organise en partenariat avec les communautés de communes de la Porte des Vosges Méridionales - CCPVM et des Ballons des Hautes-Vosges.

Une mutualisation s'impose pour une mobilité à une échelle plus large tout en maintenant la mise en place d'actions locales (navette opérationnelle sur les 14 communes de la CCHV - navette des Crêtes).

PETR (Pays de Remiremont et de ses vallées) : Dans le cadre de la programmation LEADER, une réunion a eu lieu afin de soutenir les projets sur le Territoire rural.

M^{me} le Maire cite quelques exemples :

- Festival de la dizaine des Arts (10 communes de la CCPVM)
- Célébration des 130 ans du Théâtre du Peuple à Bussang
- 60 ans du film « Les Grandes Gueules » à Vagney
- Réfection des petites neufs de l'église Notre-Dame-des-Neiges à Saint-Maurice sur-Moselle

POINT INFOS :

M^{me} le Maire communique sur quelques dates :

- 20 ans de l'ECSP les 17 et 18 mai
- Fête des Mères le 24 mai
- Rencontre des élus avec des journalistes « Trucs qui marchent » le 26 mai
- Réunion publique sur l'Écoauberge du Grand Ventron le 27 mai à 19h à la Salle des Fêtes
- Accueil des nouveaux habitants et des nouveaux électeurs le 07 juin
- La semaine du Paysage du 6 au 15 juin 2025
- Conseil Municipal le jeudi 03 juillet
- Réunion publique sur le PLUi le 04 juillet à Vagney
- Rencontre amicale avec notre commune jumelle le 05 juillet à Steinen

M^{me} le Maire indique aux conseillers que les bulletins sont prêts pour la distribution. Le programme de la semaine du Paysage y est encarté. Ne pas oublier de les prendre en sortant.

PROCHAIN RENDEZ-VOUS



◆ Conseil Municipal : Le Jeudi 03 juillet 2025

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE A 21H25

Vu par Marie-Josèphe CLÉMENT, Maire de CORNIMONT, pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux dispositions de l'article L.2121 - 25 du Code Général des Collectivités Locales.

M^{me} Nadine PORTAL
Secrétaire de séance

M^{me} Marie Josèphe CLÉMENT
Maire de CORNIMONT

